

Liberté Égalité Fraternité



Charleville-Mézières, le 21 décembre 2020

POINT DE SITUATION N° 205

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes - COVID-19

Point de situation au 21 décembre 2020 :

Cas confirmés COVID: 11 637 (+145)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 10 (-)

Personnes hospitalisées en service de médecine infectieuse : 100 (-3) Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 84 (-1)

188 décès à l'hôpital (+1)

76 décès en EHPAD (+3 depuis le 18 décembre 2020)

515 retours à domicile (-)

Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.

Aide sociale à l'enfance : 1

Autre : 2 Crèche : 1

Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 5

Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 10 Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1

Etablissement pénitentiaire : 0 Etablissement sanitaire : 8

Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 1

Evénement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 2

Milieu professionnel (entreprise) : 15 Milieu scolaire et universitaire : 4

Secteur aide à domicile : 2

Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...): 1

Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes

Taux d'incidence (1) : 315,2 (326,9 au 20 décembre 2020) **Taux de positivité (2) : 6,6** (7,6 % au 20 décembre 2020)

- (1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9; J-3] pour 100 000 habitants. L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.
- (2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

A la suite des annonces du Premier ministre, le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020 organise la sortie du confinement et le passage en régime de couvre-feu. Le tableau des mesures applicables a été mis à jour.

Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.